

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 9 DECEMBRE 2016

Date de convocation : 2 décembre 2016

L'ordre du jour est le suivant :

- Suivi des dossiers en cours :
 - logements seniors
 - acquisition et vente de logements
- Compte-rendu des différentes réunions
- Marché de restauration scolaire
- Dissolution du CCAS
- Feu d'artifice
- Délibérations et questions diverses

Présents : BOBINEAU Joël, TOUTAIN Evelyne, SABOURAUD Damien, LARDY Jackie, AUGUIN Denise, COLAS René, PICARD Claude, BOBINEAU Marinette, BELOUIN Jacky (arrivé au point n° 6), SPENNATO Fabienne, ALLETRU Sonia, BONNEAU Stéphane.

Absent avec procuration : GORALCZYK Henri ayant donné procuration à BOBINEAU Joël.

Absente : ROYER Stéphanie.

Secrétaire de séance : BOBINEAU Marinette.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion de conseil du 18 novembre 2016.

1 – SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

♦ Logements seniors

Le dossier passe en commission, le 20 décembre 2016, au sein de Vendée Logement pour approbation du projet.

Une réunion est planifiée avec Vendée Logement, le 22 décembre 2016 à 14h30 en mairie, pour faire le point sur le projet ; l'architecte de Vendée Logement sera présent. Les membres de la commission communale « voirie-bâtiment » sont invités à y participer.

♦ Acquisition et vente de logements

✓ Acquisition du bien immobilier sis 7, place du Héraut : le dossier suit son cours.

✓ Acquisition du bâtiment sis 2, rue de la Chapelle et appartenant à Mme Catherine GRELLIER : Monsieur le Maire a reçu en mairie Madame GRELLIER et lui a fait une proposition d'achat au prix de 40 000 €. A ce jour, Madame GRELLIER n'a toujours pas donné sa réponse.

✓ Vente de l'ancien presbytère sis 8, rue de la Chapelle : le contrôle du raccordement de l'immeuble au réseau public d'assainissement a été réalisé par la SAUR et il a été constaté que les eaux usées ne sont pas rejetées dans le réseau. Un rendez-vous sur place a été fixé avec Monsieur DEVAUX de la SAUR, le mardi 13 décembre 2016, pour faire le point. La commune prendra à sa charge le raccordement au réseau.

2 – COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

✓ Réunion de la commission voirie du 6 décembre 2016

La commission a fait le tour des chemins détériorés à prévoir au prochain programme de voirie, à savoir : le chemin du Chêne Tord (du cimetière à l'ancien camping), la rue du Moulin à Tan, la route de la Clavelière à Cul de Bray, une pointe à finir au Peu et l'accès à la Cité du Portail. Du point à temps sera réalisé « aux Grands Bois ».

✓ Demande de l'entreprise GACHIGNARD

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise GACHIGNARD a demandé un local pour entreposer du matériel. Le local du stade leur sera proposé avec un loyer mensuel de 50 €, électricité comprise.

✓ Réunion avec Monsieur DEVAUX de la SAUR le 25 novembre 2016

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur DEVAUX au sujet du poste de relevage situé chemin de la Pissotterie. La personne propriétaire du terrain à proximité du poste a des difficultés pour accéder à sa parcelle. Il n'est pas possible de déplacer le poste de relevage mais il est possible de déplacer le compteur EDF. Monsieur le Maire est dans l'attente du PDL afin de contacter EDF.

3 – MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 novembre 2016 pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

Deux sociétés ont répondu :

- ELIOR Restauration Enseignement
- CONVIVIO-PRO

Prestataire	Repas	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
ELIOR Restauration Enseignement	Maternelle	3,87 €	4,08 €
	Primaire	4,10 €	4,33 €
	Adulte	4,57 €	4,82 €
CONVIVIO-PRO	Maternelle	4,50 €	4,747 €
	Primaire	4,50 €	4,747 €
	Adulte	5,10 €	5,38 €

Après analyse de l'ensemble des offres et compte-tenu des deux critères de jugements des offres : valeur technique et prix, la proposition d'ELIOR Restauration Enseignement de NANTES (44) a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer le marché concernant l'approvisionnement des denrées et la préparation des repas pour le restaurant scolaire municipal à la société ELIOR Restauration Enseignement pour une durée d'un an à compter de la date de notification de l'accord-cadre, reconductible tacitement par période d'une année, 3 fois maximum.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

4 – DISSOLUTION DU CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Evelyne TOUTAIN qui est contre la dissolution du CCAS. Madame TOUTAIN explique le rôle et le fonctionnement du CCAS.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas dissoudre le CCAS.

5 – FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune aide du Conseil Départemental ne sera attribuée en 2017 et pose la question suivante aux élus : « Doit-on continuer cette manifestation ? ».

Monsieur Damien SABOURAUD informe le Conseil que pour un feu d'un montant de 10 000 €, cela revient à environ 10 €/hab.

Monsieur le Maire soumet la continuité du feu d'artifice au vote du Conseil. Par 11 « Pour » et 1 « Contre », il a été décidé de continuer cette manifestation.

6 – DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

♦ Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet

Suite au départ à la retraite au 1^{er} novembre 2016 d'un agent qui occupait un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe au sein de l'école, à temps complet, il y a lieu de créer un emploi d'Adjoint Technique permanent, à temps non complet, de 30h58 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer l'emploi d'Adjoint Technique, emploi permanent à temps non complet, à raison de 30h58 hebdomadaires.

Le poste à temps complet sera supprimé.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre du recrutement, 35 candidatures ont été reçues pour le poste à ce jour et qu'elles seront étudiées avant la rentrée de janvier 2017, le poste étant à pourvoir au 3 janvier 2017.

♦ Régie cantine scolaire

Mademoiselle Laure BETEAU est désignée régisseur suppléant.

♦ Ecole

Les institutrices ont demandé à rencontrer Monsieur le Maire suite à la réunion de conseil du mois de novembre 2016. Une mise au point a été faite.

Les ordinateurs manquants ont été retrouvés mais il manque un adaptateur.

Classe mobile : le point a été fait sur le fonctionnement de la classe mobile avec la société I-Connect. Le devis établi par I-Connect s'élève à 818,59 € TTC et concerne un bloc d'alimentation de 10 prises (29 € HT), d'un adaptateur (37,50 € HT) de l'installation d'un logiciel d'animation pédagogique pour classe mobile (364 € HT), la formation aux enseignantes (180 € HT) et le remplacement d'un disque dur sur un ordinateur HP (71,66 € HT) ; devis validé .

♦ Devis : travaux d'entretien des remparts

Monsieur le Maire a reçu Monsieur DIET Régis de la société Bâtifrance Services Nord. Monsieur DIET est venu proposer ses services pour le nettoyage des remparts du parc de la Mairie. Le devis établi s'élève à 3 600 € TTC et concerne l'élimination de la végétation envahissant le mur d'enceinte du parc de la mairie (sur une longueur d'environ 70 mètres et sur toute la hauteur du mur). Les lierres et ronces seront retirés, les arbustes coupés au plus court et les déchets verts seront laissés sur place.

Avant de prendre une décision, un devis va être demandé à Monsieur David FORT pour la même prestation.

♦ PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Monsieur le Maire informe le Conseil que les communes qui souhaitent conserver leur PLU devront se manifester avant mars 2017, dans l'attente de plus d'explications.

♦ Réunion SyCODEM

Le SyCODEM organise une réunion d'information pour les élus sur les avancées du projet de redevance incitative. Elle aura lieu à Mervent, le mardi 13 décembre 2016 à 19h00.

♦ Les décorations de Noël

Monsieur le Maire informe le Conseil que les décorations sont installées.

♦ **Chèvres dans le coteau**

Deux chèvres viendront rejoindre prochainement celles déjà en place.

♦ **Vœux du Maire**

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 14 janvier 2017 à 17h00.

♦ **Bulletin Municipal**

Le bulletin municipal devra être validé au maximum le 20 décembre 2016 pour être récupéré le 26 décembre 2016. Distribution prévue entre Noël et le 1^{er} de l'an.

♦ **Supérette**

Monsieur Jacky BELOUIN informe le Conseil que son projet sera opérationnel fin janvier 2017. Il demande la disponibilité du bâtiment de l'office de tourisme pour le 15 janvier 2017 et informe du changement de l'enseigne en « Cocci Market ».

Un crédit-bail sera établi pour la location du local.

♦ **Demande de la Société de Chasse**

Monsieur Jacky BELOUIN informe le Conseil que la Société de Chasse a demandé à récupérer l'autre partie des vestiaires pendant la période hivernale. S'il s'agit d'une occupation ponctuelle, le Conseil Municipal donne accord, à la condition de remettre en état après utilisation.

La séance est levée à 23h30.

Prochaine réunion de conseil : vendredi 20 janvier 2017.